Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212700561-20250602-DAJ-DEL-25-134-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/06/2025

BERNAY
LA VILLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2025

Délibération n° 48-2025 **Votants : 25**
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Claire PITETTE, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE.
Pouvoirs : Camille DAEL à Frédérique PARIS, Guillaume WIENER à Jocelyn COUASNON, Pascal SEJOURNE à Marie-Lyne VAGNER, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Jérôme VARANGLE à Thierry JOSSE, Julien LEFEVRE à Sabrina BECHET, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT
Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH
Date de la convocation : Mercredi 21 mai 2025
Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 16 MARS AU 15 MAI 2025

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23
Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu l'arrêté n°AJ-2022-05 en date du 16 mars 2022 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint
Vu l'arrêté n°AJ-2023-01 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-16 en date du 12 mai 2023 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;

Vu l'arrêté n°AJ-2023-06 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-05 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-04 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;
Vu l'arrêté n°AJ-2023-02 en date du 25 février 2023 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

DECISION N°29-2025 : portant validation du devis de la société JPV Bâtiment pour les travaux de plafonds et de menuiseries

- De valider l'offre de la société JPV Bâtiment pour les travaux de plafonds et de menuiseries pour un montant de 17 845,06 € HT.

DECISION N°37-2025 : portant validation de l'offre de la société KN Nettoyage pour des prestations de nettoyages des structures sportives

- De valider l'offre de la société KN Nettoyage pour des prestations de nettoyages des structures sportives pour un montant de 1 712 € HT mensuel.

DECISION N°39-2025 : portant validation de la reprise du véhicule KIA 3048-YT-27 par le garage OPEL Mary Automobiles de Bernay

- De valider la reprise du véhicule KIA 3048-YT-27 par le garage OPEL Mary Automobiles de Bernay pour un montant de 8 000 € TTC.

DECISION N°40-2025 : portant validation de la reprise du véhicule Renault Mascott 7520-XS-27 à Monsieur Stéphane FRENOT

- De valider la reprise du véhicule Renault Mascott 7520-XS-27 à Monsieur Stéphane FRENOT pour un montant de 2 000 € TTC.

DECISION N°41-2025 : portant validation du devis de la société SFR pour l'acquisition de téléphones mobiles

- De valider le devis de la société SFR pour l'acquisition de mobiles pour un montant de 9 750 € HT.

DECISION N°42-2025 : portant signature d'une convention de mise à disposition de structure municipales au profit de l'association SCB Tennis

- De signer la convention de mise à disposition de structure municipales au profit de l'association SCB Tennis

DECISION N°43-2025 : portant validation du devis de la société SPIE City Networks pour l'achat d'un dispositif LPR

- De valider le devis de la société SPIE City Networks pour l'achat d'un dispositif LPR d'un montant de 8 350 € HT

DECISION N°44-2025 : portant validation du devis de la société Team Réseaux pour la fourniture et la pose d'une borne marché escamotable à la prairie de la Charentonne

- De valider le devis de la société Team Réseaux pour la fourniture et la pose d'une borne marché escamotable à la prairie de la Charentonne pour un montant de 11 695 € HT.

DECISION N°45-2025 : portant validation du devis de la société Global Paysage pour des aménagements sur la prairie de la Charentonne

- De valider le devis de la société Global Paysage pour des aménagements sur la prairie de la Charentonne d'un montant de 51 869,47 € HT.

DECISION N°46-2025 : portant validation du devis de la société TCAP pour la dépose du réseau de chauffage en vide sanitaire pour le périscolaire de l'école Jean Moulin

- De valider le devis de la société TCAP pour la dépose du réseau de chauffage en vide sanitaire pour le périscolaire de l'école Jean Moulin pour un montant de 34 284,80 € HT

DECISION N°47-2025 : portant validation du devis de la société Concept Urbain pour l'achat de corbeilles avec support sac

- De valider le devis de la société Concept Urbain pour l'achat de corbeilles avec support sac d'un montant de 4 450 € HT

DECISION N°48-2025 : portant validation du devis de la société VIAM pour le curage du Ravet

- De valider le devis de la société VIAM pour le curage du Ravet d'un montant de 11 900 € HT

DECISION N°49-2025 : portant validation du devis de la société Poids Lourds Bernayen pour la réparation du véhicule Peugeot Boxer

- De valider le devis de la société Poids Lourds Bernayen pour la réparation du véhicule Peugeot Boxer d'un montant de 2 855,43 € HT.

DECISION N°51-2025 : portant validation du devis de la société Musiker Events pour la venue d'un petit train lors de Bernay Scintille

- De valider le devis de la société Musiker Events pour la venue d'un petit train lors de Bernay Scintille d'un montant de 5 500 € HT

DECISION N°52-2025 : portant validation du devis de la société Touriz pour l'acquisition et la mise en place du logiciel métier « permis de louer »

- De valider le devis de la société Touriz pour l'acquisition et la mise en place du logiciel métier « permis de louer » d'un montant de 5 000 € HT

DECISION N°53-2025 : portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR

- De valider le devis de la société CPO pour l'achat de GNR pour un montant de 2 575,00 € HT.

DECISION N°54-2025 : portant validation du devis de la société Phase 4 Conseil pour la réalisation de la formation professionnelle « engagement et leadership »

- De valider le devis de la société Phase 4 Conseil pour la réalisation de la formation professionnelle « engagement et leadership » d'un montant de 8 665,20 € HT.

DECISION N°55-2025 : portant validation du devis de la société PEREIRA pour la reprise du mur du cimetière Ste Croix

- De valider le devis de la société PEREIRA pour la reprise du mur du cimetière Ste Croix pour un montant de 2 550 € HT.

DECISION N°56-2025 : portant validation de l'offre de la société Viafrance pour le marché de travaux, d'entretien et de maintenance de voirie 2025-2027

- De valider l'offre de la société Viafrance pour le marché de travaux, d'entretien et de maintenance de voirie 2025-2027
- D'indiquer que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement réalisées dans les bons de commandes des prix prévus au bordereau des prix unitaires

DECISION N°57-2025 : portant validation du devis de la société Gagneraud concernant l'installation de la borne escamotable rue de Lisieux

- De valider le devis de la société Gagneraud concernant l'installation de la borne escamotable rue de Lisieux d'un montant de 8 628,80 € HT

DECISION N°58-2025 : portant validation du devis de la société IRS pour l'impression du Bernay Info Hors-série

- De valider le devis de la société IRS pour l'impression du Bernay Info Hors-série d'un montant de 4 157 € HT.

DECISION N°60-2025 : portant validation du devis de l'UGAP pour la réalisation des contrôles réglementaires annuels des bâtiments communaux

De valider les propositions de la société UGAP pour la réalisation des contrôles :

- Des ascenseurs pour un montant total de 430.25 € HT.
- Des installations électriques pour un montant total de 12 216.45 € HT.
- Des installations gaz pour un montant total de 2 889.21 € HT.
- Des appareils de cuisson pour un montant total de 277.28 € HT.
- Des systèmes sécurité incendie pour un montant total de 6 981.80 € HT.

DECISION N°61-2025 : portant validation du devis de la société Incendie 27 SAS pour la réalisation des contrôles annuels et obligatoires des extincteurs

- De valider le devis de la société Incendie 27 SAS pour la réalisation des contrôles annuels et obligatoires des extincteurs d'un montant de 4 405,44 € HT.

DECISION N°63-2025 : portant validation de l'avenant 1 au lot 6 du marché de réhabilitation d'un pôle de service

- De valider l'avenant 1 au lot 6 du marché de réhabilitation d'un pôle de service avec la société ABACA pour un montant en moins-value de 964,60 € HT.

DECISION N°64-2025 : portant validation de l'offre de la société Veolia pour la réparation d'une canalisation à eau froide

- De valider l'offre de la société Veolia pour la réparation d'une canalisation à eau froide pour un montant de 4 333,40 € HT

DECISION N°66-2025 : portant validation du devis de la société Décor Home & Décap'Eure concernant l'aménagement d'une salle enfant 0-30 mois à la maison de l'enfant et de la famille

- De valider le devis de la société Décor Home & Décap'Eure concernant l'aménagement d'une salle enfant 0-30 mois à la maison de l'enfant et de la famille d'un montant de 19 350,40 € HT

Le Conseil Municipal prend acte des décisions présentées ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 28/05/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

MAIRIE DE BERNAY
27300